

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	18	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	5	Saint-Flour, après convocation légale en date du 27 juin
Votants :	59	2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Gilles BIGOT, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 11 JUIL. 2022, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 11 JUIL. 2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**OBJET : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT TECHNIQUE A SAINT-URCIZE - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC

**Considérant** le projet de territoire approuvé lors de la séance du 30 juin 2021, et sa fiche n°153 « Développement de l'espace 4 saisons de Saint-Urcize » ;

**Vu** le projet du bâtiment technique élaboré avec la commission Activités Pleine nature et le groupe de travail composé de membres de la commune de Saint-Urcize ;

**Rappelant** que ce projet a fait l'objet au préalable d'une étude de faisabilité technique et financière, en lien étroit la commune et portée par le PNR de l'Aubrac ;

**Considérant** que cette construction immobilière accueillera un bâtiment avec un bardage bois en mélèze et disposera d'une surface de 252 m<sup>2</sup>. Ce bâtiment ne comprenant qu'un sanitaire/vestiaire, le mode de chauffage choisi est électrique, la structure de la toiture prévoyant de recevoir à termes des panneaux photovoltaïques. Ce projet sera développé lors de la seconde tranche du projet consacrée à la réalisation ;

**Vu** la délibération n°2022-199 du 4 juillet 2022 concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 5228 d'une surface de 1 877 m<sup>2</sup>, cédée par la commune de Saint-Urcize à l'euro symbolique ;

**Vu** le permis de construire accordé en date du 7 juin 2023 et considérant les prescriptions assorties ;

**Rappelant** que cette opération, d'un montant prévisionnel au stade Avant-Projet Sommaire de 364 290,00 € HT, est inscrite au Contrat Cantal Développement 2016-2021, pour un montant de subvention de 60 000 €, qu'une subvention au titre de l'AMI Régional Montagne été/hiver est en cours d'obtention, et qu'un dossier de subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL 2023) est en cours d'instruction ;

**Considérant** la consultation en procédure adaptée pour les travaux de construction du bâtiment technique de Saint-Urcize organisée via la plateforme achatpublic.com du 05 mai 2023 au 05 juin 2023 et publiée au journal d'annonces légales de La Montagne dans son édition du vendredi 12 mai 2023, au terme de laquelle 11 entreprises ont proposé leurs offres pour 10 lots ;

**Considérant** la relance des lots 8, 9, 10, 11 par simple devis en vertu du code de la commande publique ;

**Vu** l'avis de la commission ad'hoc MAPA du 22 juin 2023 ;

Il est proposé de retenir les entreprises les mieux disantes pour les lots suivants :

Lot	Entreprises	Estimation	Montant offre € HT	Proposition Commission
1 - Terrassement - VRD	MARQUET TP SAS - ST-FLOUR	54 000,00 €	48 981,03 €	A retenir
2 -Gros œuvre	SAS MATHIEU, SAINT-ALBAN (48)	63 500,00 €	53 065,40 €	A retenir
3 - Dallage industriel	SOREDAL AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND	13 300,00 €	14 844,00 €	A retenir
4 - Ossature bois / charpente bois / fermeture	SARL Michel CHAREIRE, ST-FLOUR	87 500,00 €	94 764,02 €	A retenir
5 - Couverture bac acier -	SARL PRIVAT, ST-FLOUR	27 600,00 €	27 007,94 €	A retenir
6 -Menuiseries extérieures aluminium	SARL Michel CHAREIRE, ST-FLOUR	11 400,00 €	10 800,00 €	A retenir

Accusé de réception en Préfecture  
015-200066660-20230703-DELIB2023-187-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2023  
Date de réception préfecture : 11/07/2023



7 - Serrurerie Fermetures	2 offres	17 900,00 €		Non retenu inacceptable / relance
8 - Menuiseries intérieures	Pas de réponse	4 100,00 €	Infructueux	
9 - Plâtrerie isolation/Plafonds	Pas de réponse	6 300,00 €	Infructueux	
10 - Faïence / carrelage	Pas de réponse	2 000,00 €	Infructueux	
11 - Peintures	Pas de réponse	3 300,00 €	Infructueux	
12 - Plomberie - sanitaires - Ventilation	SARL MOURGUES - SERGE, ST-FLOUR	8 000,00 €	8 357,42 €	A retenir
13 - Electricité - Chauffage électrique	1 offre de SARL MOURGUES SERGE, ST-FLOUR	40 000,00 €	51 036,37 €	A négocier et préciser
Total		338 900,00 €		

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **DECLARE SANS SUITE** les lots 7, 8, 9, 10, et 11 ;
- ✚ **DECIDE DE CONSULTER** directement pour les lots 8, 9, 10 et 11 sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu de l'article R.2122-2 du code de la commande publique ;
- ✚ **DECIDE DE NEGOCIER** et de **PRECISER** avec la SARL MOURGUES pour le lot 13 ;
- ✚ **DECIDE DE RELANCER** la consultation pour le lot 7 en proposant un cahier des charges ajusté et respectant le cadre financier ;
- ✚ **ATTRIBUE** les lots aux entreprises suivantes pour un montant total de **257 819,81 € HT** :
  - Terrassement - VRD à l'entreprise MARQUET TP - 15100 Saint-Flour pour un montant de 48 981,03 € HT;
  - Gros Œuvre à l'entreprise SAS MATHIEU - 48 120 Saint-Alban pour un montant de 53 065,40 € HT ;
  - Dallage industriel à l'entreprise SOREDAL AUVERGNE- 63 000 Clermont-Ferrand pour un montant de 14 844,00 € HT;
  - Ossature bois / charpente bois / fermeture à l'entreprise CHAREIRE - 15100 Saint-Flour pour un montant de 94 764,02 € HT ;
  - Couverture bac acier à l'entreprise SARL PRIVAT - 15100 Saint-Flour pour un montant de 27 007,94 € HT;
  - Menuiseries extérieures aluminium à l'entreprise CHAREIRE - 15100 Saint-Flour pour un montant de 10 800,00 € HT;
  - Plomberie – sanitaires à l'entreprise Mourgues - 15100 Saint-Flour pour un montant de 8 357,42 € HT ;
- ✚ **DECIDE DE PRECISER** et de **NOTIFIER** les marchés correspondants aux entreprises retenues ci-dessus ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à notifier les marchés déclarés sans suite correspondants au titre d'une délégation spécifique en vertu de l'article L2122-21 du CGCT ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document administratif pour l'exécution du présent marché dans le respect du cadre budgétaire fixe.

Accuse de réception en préfecture  
N°15-2006-2023-00073-2023-187-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2023  
Date de réception préfecture : 11/07/2023

POUR : 57 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Bernard REMISE, M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX